REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 7 décembre 2023

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de l'économie et de l'emploi

Première évaluation de l'introduction du salaire minimum genevois: pas d'effet significatif sur le taux de chômage

Les premiers résultats sur les effets de l'introduction du salaire minimum (SMin) à Genève ont été rendus publics ce matin par le Département de l'économie et de l'emploi (DEE). Ils montrent – à ce stade – que le salaire minimum n'a pas provoqué d'effet significatif sur le taux de chômage. Après une phase d'adaptation qui a suivi son introduction au 1er novembre 2020, tous les acteurs du marché du travail semblent l'avoir assimilé, y compris les jeunes, qui sont au courant des principes du SMin et de son montant.

Le salaire minimum a été accepté à Genève à 58% le 27 septembre 2020 et est entré en vigueur un mois plus tard, soit le 1er novembre 2020. L'idée d'évaluer son impact sur le chômage, l'emploi et les salaires a très vite fait son chemin. Le mandat d'évaluation a été confié en janvier 2021 par Mauro Poggia, alors conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, à une équipe de l'Université de Genève et de la Haute école de gestion (HEG).

"Les premiers résultats présentés aujourd'hui se basent sur l'analyse des données agrégées du chômage de mai 2018 à avril 2023", a indiqué le responsable de l'étude, le professeur José Ramirez de la HEG Genève. Trois autres rapports suivront. Il s'agit donc de conclusions encore partielles.

Le chômage des jeunes et des femmes

"Ce premier rapport montre que l'introduction du salaire minimum n'a pas provoqué d'effet significatif sur le taux de chômage", a relevé la conseillère d'Etat Delphine Bachmann. Les partenaires sociaux se sont aussi déclarés satisfaits de cette situation.

Toutefois, le taux de chômage des jeunes (<25 ans) semble être légèrement supérieur à ce qu'il aurait été sans l'introduction du salaire minimum (hausse d'environ 0,6 point de pourcentage), ce qui corrobore la littérature scientifique sur le sujet. En effet, un jeune peut avoir plus de difficulté à être recruté que quelqu'un de plus expérimenté. De plus, le nombre de jeunes en recherche d'emploi peut augmenter, en raison du marché du travail devenu plus attractif pour eux. En revanche, le salaire minimum n'a pas eu d'effet (statistiquement significatif) sur le taux de chômage des femmes.

Enfin, le salaire minimum semble avoir été globalement bien assimilé par tous les acteurs du canton, dont les jeunes, comme le démontrent les résultats obtenus à partir d'un sondage

réalisé auprès d'un échantillon de jeunes de 18 à 25 ans. Près de 9 répondants sur 10 connaissent l'existence du salaire minimum et 6 sur 10 en connaissent même le montant.

Les trois autres rapports sont attendus pour 2024 et 2025. Ils porteront sur les données individuelles du chômage (mai 2024), sur les données de l'emploi (2025) ainsi que sur les salaires (2025).

Accédez au premier rapport.

Pour toute information complémentaire aux médias:

- *Pour le DEE: Esther Mamarbachi, secrétaire générale adjointe chargée de communication, DEE, esther.mamarbachi@etat.ge.ch*,*T. +41 78 628 80 08;*
- *Pour le rapport: professeur José Ramirez, jose.ramirez@hesge.ch*, *T. +41 78 866 48 18;*
- *Pour la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS): Davide De Filippo, président, ddefilippo@sit-syndicat.ch*, *T. +41 79 707 14 67;*
- *Pour l'Union des associations patronales genevoises (UAPG): Pierre-Alain L'Hôte, président, lhote@prelco.ch*, *T. +41 79 248 16 66.*